

Synthèse des principales délibérations

Étaient présents : Jérôme NEVEUX. Carole PINSON. Jean-François JOLIVET. Geneviève BOUHET. Francis GIRAULT. Patrick LANTRES. Magali BOUDAUD. Dominique CHAPELET. Mireille MARCHAND. Guy DAVIGNON. Brigitte GIROFLIER. Abdelouahed ROCHDI. Jean-Michel DESFORGES. Nathalie RENE. Guy JEAUD. Françoise DEGAND. Serge BIANOR. Virginie PERRINE-HAPPE. Dany LAGRANDEMAISON. Delphine CLEMENT. Giuseppe BISCEGLIE. Alexandre MILLET

Absents - excusés (pouvoirs) :

Céverine PLISSON, donne pouvoir à Jérôme NEVEUX
Yannick METHIVIER, donne pouvoir à Dominique CHAPELET
Sophie DAGUISE, donne pouvoir à Magali BOUDAUD

Catherine NEVEU-GERONIMI. Excusée
Marie-Thérèse BENNEJEAN. Excusée
Christophe MARTIN-TEDDE. Excusé
Thierry PFOHL. Excusé

AFFAIRES COURANTES

I – INTERCOMMUNALITÉ : CREATION D'UNE SPL

I/A – CREATION D'UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) PLURIDISCIPLINAIRE

Intervention du Vice-président de la Commission Petite Enfance du Val Vert,
MR REVEILLAULT

Dans le cadre de la fusion, certaines compétences, qui ne sont pas des compétences obligatoires d'une Communauté d'Agglomération ou de la future Communauté Urbaine, ont leur avenir conditionné par les choix de la future assemblée délibérante du nouvel EPCI. Pour le Val Vert du Clain, il s'agit plus particulièrement de la petite enfance et des actions en faveur du développement de la lecture et de la musique. Le conseil communautaire qui s'est réuni le 30 Septembre a adopté le principe de la création d'une SPL pluridisciplinaire.

Le capital est estimé à 100 000€ et pourrait être réparti de la manière suivante :

- 60% Intercommunalité.
- 40% Entre les communes utilisatrices.

Par ailleurs, pour assurer le fonctionnement du service, une répartition des charges différente est en cours de validation (52K€ entre les 6 communes).

En outre, il a été acté en conseil communautaire que la crèche Croq'Lune et le RAM prendraient directement en charge le coût du ménage (10K€).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la constitution de cette SPL et de désigner un représentant.

Décision : adopté à la majorité (1 vote contre). M. Nicolas Réveillault rappelle les principes de fonctionnement des structures Petite Enfance. La régulation des places en crèches et des places chez les assistantes maternelles, le rôle du guichet unique du relais d'assistante maternelle, afin de proposer une offre homogène et complémentaire des modes de garde.

Il indique également que la SPL est construite, aujourd'hui, à 6 communes avec l'intercommunalité, mais pourra bien sûr s'ouvrir à d'autres collectivités, qui deviendront alors actionnaire.

Nicolas Réveillault précise que ce dispositif permet de continuer à créer des liens entre les communes et poursuivre les actions menées en matière de petite enfance, de lecture et de musique depuis plus de 20 ans.

Grand Poitiers, en substituant au Val Vert, deviendra actionnaire majoritaire de la SPL. Les agents territoriaux actuellement en poste seront mis à disposition de la SPL par l'agglomération de Poitiers. Quant aux nouveaux recrutements, si il devait y en avoir, ils auront lieu sous le statut de droit privé.

Le financement du fonctionnement de la structure sera assuré par Grand Poitiers.

Carole Pinson est désignée par l'assemblée pour être la représentante de la commune de Jaunay-Clan au sein de la SPL.

II – URBANISME

II/A – PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN DE LA VALLEE DU CLAIN (PPRmvt)

Madame La Préfète de la Vienne a prescrit l'élaboration d'un plan de prévention des risques de mouvements de terrain de la Vallée du Clain le 14 octobre 2013.

Dans le cadre de la procédure de l'élaboration de ce plan de prévention, elle sollicite donc l'aval des assemblées délibérantes des communes dont le territoire est couvert, en tout ou partie par ce plan.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce plan de prévention des risques de mouvements de terrain de la Vallée du Clain à l'appui des extraits de ce dossier qui sont joints en annexe.

Décision : adopté à l'unanimité. Patrick Lantrès indique que le précédent plan remonte à 2004. La Commune de Jaunay-Clan est très peu impactée. Seuls 5 lieux sont identifiés sur la commune comme ayant un risque faible à moyen de mouvement de terrain :

- La côte de Peublanc sur la RD910
- « le terrain de bi-cross » en face de l'école René Cassin
- Le dévers en face du collège St Exupéry reliant le lotissement du Clos des Champs Plis
- Le souterrain refuge du Donjon de Brin
- Le souterrain refuge du Château Couvert.

III – RESSOURCES HUMAINES

III/A - CRÉATION DE 4 POSTES DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES SERVICES DE LA COMMUNE NOUVELLE

Afin de permettre le bon fonctionnement des services de la commune nouvelle en répondant à leurs besoins en technicité et encadrement intermédiaire, il apparaît nécessaire d'affecter un Ingénieur d'études voirie et développement urbain et une Directrice adjointe en charge des finances, RH et de l'intercommunalité dès la fin de l'année pour permettre une immersion garante de l'opérationnalité des 2 agents au 1^{er} janvier 2017.

Aussi est-il proposé de créer, à compter du 1^{er} décembre 2016 :

- Un poste d'ingénieur territorial à temps complet.
- Un poste de rédacteur principal de 2^e classe à temps complet.

Il est également proposé de créer 2 postes pour le service urbanisme qui aura pour mission non seulement l'enregistrement des dossiers d'autorisation des sols mais également leur instruction :

- Un poste d'attaché à temps complet
- Un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet

Décision : adopté à la majorité (1 vote contre).

QUESTIONS DIVERSES

Dany Lagrandmaison interpelle l'assemblée sur les incivilités sur les arbres en septembre dernier, la presse s'étant fait l'écho d'une vengeance suite à la fermeture du city stade. M. Le Maire précise qu'on ne peut confirmer ces dires dans la mesure où c'est la gendarmerie qui a entendu les prévenus. Ils seront jugés en mars prochain. La commune souhaite pouvoir demander des travaux d'intérêt général pour notamment nettoyer le parc situé à l'arrière de Château Couvert.

De plus, M. Le Maire indique, que le city stade va être remis en service mais qu'une clôture grillagée de 2 mètres sera installée afin de pouvoir en fermer l'accès notamment la nuit et ainsi éviter toute nuisance nocturne.

Concernant les travaux en cours, la salle dédiée aux enseignants à l'école René Cassin vient d'être reliée à la fibre optique. L'objectif étant ensuite de relier l'école de Parigny et de profiter des travaux prévus en 2017 pour passer la fibre.